

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

AECO GESTION PRIVEE

SARL au capital social de 10 000 euros
Siège social : 7 rue Saint Hermentaire 13008 Marseille
Tél. : 04 84 25 40 60 – Fax : 04 84 25 40 69
contact@aeco-gp.com – www.aeco-gp.com
SIREN : 790 573 000 RCS de Marseille - NAF/APE : 7022Z

Responsables du cabinet et gérants de la société : Benjamin NICOLAUD

Les informations recueillies sur les formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par le groupe AECO pour analyser et suivre la situation de nos clients et prospects. Elles sont conservées pendant toute la mission et les 5 ans qui suivent et sont destinées au groupe AECO.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@aeco-gp.com ou Aeco 7 rue Saint Hermentaire 13008 Marseille

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance ORIAS sous le numéro d'immatriculation 13004284 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

▣ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Adresse : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou www.amf-france.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

▣ **IAS (Intermédiaire en Assurance)** Catégorie courtier de type B

Activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

ACPR : 4, place de Budapest 75436 PARIS cedex 09 ou www.acpr.banque-france.fr

Niveau de conseil susceptible d'être fourni : Niveau 1

Adhérent à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

▣ **Agent Immobilier** titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans maniement de fonds) n°CPI13102018000029520 délivrée par la CCI de Marseille Provence. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 229003

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
- Responsabilité Civile Professionnelle :	2 500 000 €	3 000 000 €	2 500 000 €
- Garantie financière :	Non approprié*	115 000 €	110 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

PRINCIPAUX PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SWISSLIFE	assureur	protocole d'accord	rétrocessions
GENERALI	assureur	protocole d'accord	rétrocessions
MMA VIE	assureur	convention de partenariat	rétrocessions
GENERALI PATRIMOINE	assureur	protocole d'accord	rétrocessions
AGEAS	assureur	protocole de courtage vie	rétrocessions
APRIL	assureur	protocole d'accord	rétrocessions
URBAT	Promoteur	protocole d'accord	rétrocessions
CONSTRUCTA	Promoteur	protocole d'accord	rétrocessions
AMUNDI	SGP	protocole d'accord	rétrocessions
PERIAL	SGP	protocole d'accord	rétrocessions

Le nom des autres partenaires avec lequel votre conseiller a un accord vous sera communiqué sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Votre conseiller pourra être rémunéré de 2 manières :

- sous la forme de commissions qui lui seront versées par ses partenaires. Ces commissions seront généralement liées à la commercialisation et/ou à la gestion de produits.
- sous forme d'honoraires qui vous sont facturés au client. Dans ce cas, votre conseiller vous aura nécessairement fait accepter un devis préalable, généralement sous forme de lettre de mission,

Les honoraires sont établis sur la base de
Audit Patrimonial
Stratégies Patrimoniales

150 €HT de l'heure (180 € TTC)
500 €HT (600 €TTC)
A partir de 1500 €HT (1800 €TTC)

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Votre conseiller pourra communiquer avec vous par différents biais : rendez-vous physiques, téléphoniques, ou en visio conférence. Echanges téléphoniques ou par messagerie.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et nouveau : recommandation ACPR du 9 mai 2022

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- par courrier : Aeco Gestion Privée 7 rue Saint Hermentaire 13008 Marseille
- email : contact@aeco-gp.com / téléphone : 04 84 25 40 60

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Fait à

le / /

Signature du Client